AVIS DE PUBLICITE

LA VILLE DE MAROMME ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE DU CHANTIER RELATIF À LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MAROMME ET L'EXTENSION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ATTENANTE

MODE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de prestations intellectuelles suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-4 ; L 1111-4 ; R 2431-17 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 – entré en vigueur le 1er avril 2019

Date limite de remise des plis
LE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 À 12H00

Maître d'Ouvrage
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

OBJET : ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE DU CHANTIER RELATIF À LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE MAROMME ET L'EXTENSION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ATTENANTE

Personne responsable du marché : Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de MAROMME

Type de marché : Marché de services/Marché public spécifique - Prestations intellectuelles

Mode : Procédure adaptée

Code NUTS : FR232 Seine-Maritime

Lieux d'exécution de la prestation : Mairie de Maromme – Place Jean Jaurès, 76150 Maromme

Durée : Sur une base de 3 ans, selon réception des travaux + année de parfait achèvement

Description de la prestation : La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination pour les opérations suivantes :

- La réhabilitation de l'ancienne mairie de Maromme
- L'extension d'une bibliothèque contiguë à la Mairie

Code CVP principal : 75200000-8 / 71311100-2

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme : ***Division en lots*** **:** Non

Variantes **:** Sont refusées

Options : Non

Reconduction : Non

Sous-traitance : Les prestations ne peuvent pas être sous-traitées

Négociations : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier

Classement des bâtiments : Les bâtiments sont classés comme édifice ERP

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Date de prise d'effet de la prestation : À compter de la date de notification du contrat.

Exécution des prestations : À compter de la date de notification du contrat.

Retenue de garantie : N'est pas prévue au contrat.

Avance/Retenue de garantie : Le contrat prévoit le versement d'une avance.

Prix : Ferme, global et forfaitaire, le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations.

Règlement des prestations : Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Révision des prix : Les prix ne sont pas révisables.

Délai de paiement : Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Financement : Par la ville de Maromme

Contraintes : Les prestations sont réalisées dans un bâtiment ancien (ancienne mairie) et une bibliothèque contiguë (Bâtiment neuf 2015) / L'opération est susceptible d'être réalisée concomitamment avec un projet d'aménagement d'un parc urbain à proximité.

Garantie de parfait achèvement : Le délai de la garantie de parfait achèvement des prestations est de UN (1) an à compter de la notification de la décision d'admission.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

A- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Formulaire DC1

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

B- Capacité économique et financière

Formulaire DC2

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

C- Références professionnelles et capacité technique

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste de références des contrats similaires exécutés au cours des cinq dernières années avec des collectivités, appuyée par d'attestations de bonne exécution de ladite collectivité.

Pièces justificatives à produire : Ensemble des pièces énumérées dans les documents du marché.

Marché réservé : Non

Attestation de visite obligatoire : sans objet

Retrait de dossier : Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme http://www.maromme.fr (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 https://marchespublics.adm76.com

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Renseignement : Pour toutes questions ou échanges liés à la présente consultation, les candidats doivent les adresser au profil d'acheteur de la ville de Maromme.

Documents : Acte d'engagement/Cahier des Clauses Administratives Particulières / Cahier des Clauses Techniques Particulières/Les pièces du programme…

Offre : Remise des offres le **VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 À 12H00** au plus tard.

Langue utilisée dans l'offre/ la candidature : langue française

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalité d'ouverture des offres : Commission d'ouverture des plis

Critère de choix des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères énumérés dans les documents du marché.

Dépôt des plis : Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Maromme : https://marchespublics.adm76.com (copie de sauvegarde conseillée).

Nom des fichiers à envoyer : Il est demandé à chaque candidat de simplifier la dénomination des documents de sa candidature et de son offre afin de permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

Elimination des candidats : Les motifs d'élimination sont ceux prévus par les textes juridiques consacrés par l'Etat français, ainsi que ceux mentionnés dans les documents du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Transmission des plis : Les plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat sur le profil d'acheteur de la ville de Maromme, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Copie de sauvegarde : Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis. Les modalités de transmission et d'ouverture de la copie de sauvegarde sont celles consacrées dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde dans sa version consolidée par arrêté du 14 avril 2023 sur la copie de sauvegarde électronique.

Groupement d'entreprises : Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée aux candidats ou à l'attributaire.

Formats de fichiers : Les formats de fichiers acceptés sont : .ods ou .xls ; .pdf ; .exe ; .rtf ; .jpg

Signature électronique : L'acheteur impose une signature qualifiée correspondant à des niveaux de sécurité de signature électronique selon les dispositions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

L'acheteur préconise l'utilisation d'une signature électronique aux format XAdES, CAdES ou PAdES.

Marché périodique : Non

Fonds : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours : Instance chargée des procédures de recours/Obtention des renseignements :

Tribunal administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 58 35 00
Greffe.ta-rouen@juradm.fr

Date d’envoi à la publication ADM76 : Le vendredi 13 octobre 2023